

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

### Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 40

Procurations : 6

Votants : 48

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

### Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEE Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

### Etaient absents excusés :

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain  
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian  
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle  
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent  
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à RAIMBAULT Agnès  
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence  
M. FONTAINE Claude, M. LEGER Patrick

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial avant délibération.

Le *Président* propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet soit 17/35<sup>ème</sup> pour exercer les missions de secrétaire médicale au sein du centre de santé à Léré à compter du 01/03/2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire ou d'impossibilité de nomination stagiaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332 -7 ou L.332-8 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur du médico-social.

Le traitement sera calculé en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial.

Le contrat sur le fondement de l'article L.332-7 du CGFP est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant de l'article L.332-8 du CGFP, sont d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite totale de six ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

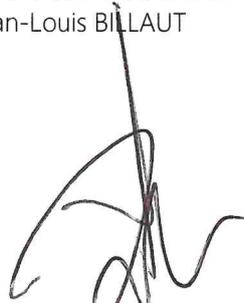
Le conseil communautaire

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 17/35<sup>ème</sup> à compter du 01/03/2025
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants

Pour extrait conforme  
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

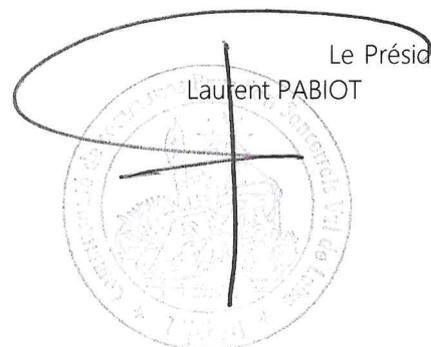
Date de mise en ligne sur le site internet : 26/03/25

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BILLAUT



Le Président

Laurent PABIOT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

### Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 40

Procurations : 6

Votants : 48

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

### Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

### Etaient absents excusés :

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain  
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian  
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle  
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent  
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à RAIMBAULT Agnès  
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence  
M. FONTAINE Claude, M. LEGER Patrick

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Afin de préparer la saison estivale 2025, il est proposé la création de postes saisonniers pour le fonctionnement de la piscine sur la période du 28 juin 2025 au 31 août 2025 :

Nombre	Grade de rattachement	Fonction	Durée
1	Éducateur Territorial des A.P.S Principal 1 <sup>ère</sup> classe 3 <sup>ème</sup> échelon	Chef de bassin	du 28 juin 2025 au 31 août 2025- 35/35e
1	Éducateur Territorial des A.P.S Principal 1 <sup>ère</sup> classe 3 <sup>ème</sup> échelon	Chef de bassin	du 28 juin 2025 au 31 août 2025- 35/35e
7	Adjoint Technique territorial- 1 <sup>er</sup> échelon	Entretien et vestiaires	du 28 juin 2025 au 31 août 2025- Temps de travail selon nécessité de service
2	Adjoint technique territorial-1 <sup>er</sup> échelon	Caisse	du 28 juin 2025 au 31 août 2025- 30/35 ème

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la création des postes saisonniers pour la gestion de la piscine intercommunale de Saint-Satur.

Les heures supplémentaires seront rémunérées pour les agents saisonniers en poste à la piscine intercommunale de Saint-Satur pour la période du 28 juin 2025 au 31 août 2025.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- DECIDE de créer les postes saisonniers évoqués ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats et autres documents afférents aux recrutements
- IMPUTE la dépense au chapitre « 012 » de l'exercice en cours

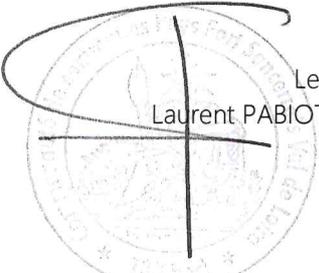
Pour extrait conforme  
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/03/25

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BILLAUT



Le Président  
Laurent PABIOT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

### Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

### Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

### Etaient absents excusés :

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain  
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian  
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle  
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent  
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès  
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Un point d'étape avec le GIP RECIA a eu lieu le 25/11/2024 pour expliquer les enjeux de la mutualisation e-administration et volet RGPD avec la nomination d'un DPO.

Pour rappel la convention a été signée en 2020 et couvre la période jusqu'en juin 2025. Au moment de la signature avec le GIP la e-administration et le volet RGPD étaient indissociables et il fallait contractualiser pour l'ensemble.

Le coût total est le suivant :

- E-administration : 18 853 €/an
- DPO : 24 975 €/an
- Lors de cette réunion l'ensemble des services proposé par le GIP pour le volet e-administration a eu lieu.

Pour mémoire c'est l'obligation d'avoir la nomination d'un DPO qui avait déclenché cette mutualisation. Obligation qui incombe à toutes les collectivités.

Le RGPD s'applique à tous les éléments où il y a une collecte de données (coordonnées, état civil, image, localisation...). Plusieurs obligations s'appliquent donc à ces collectes de données : informations obligatoires, objet de la collecte, mission d'intérêt public,

Il faut également veiller à la sécurité des données conservées.

Ainsi la convention s'achevant en mai 2025, il convient donc de se positionner sur la suite à donner à cette mutualisation.

Plusieurs options :

- Le montage initial peut perdurer en l'état : dans ce cas la CDC reste membre du GIP et paie l'adhésion statutaire

Avantages	Inconvénients
Tarif plus avantageux (- 10% sur le global) Une seule convention, un seul interlocuteur	Les services e-admin et DPO sont indissociables Les autres communes doivent adhérer au GIP pour bénéficier d'autres services du GIP

Coût
Commune de -500 hab : 812 € (dont 500 € pour DPO) Commune 500-1 000 hab : 1 150 € Commune 1 000-2 000 hab : 2 300€

- Sortie de la convention et adhésion individuelle des communes et de la CDC

Avantages	Inconvénients
Plus de souplesse Possibilité de séparer les services Chaque commune sera représentée à l'AG	Plus onéreux Complexité administrative, multiplication des conventions

Coût
Commune de -500 hab : 872 € Commune 500-1 000 hab : 1 250 € Commune 1 000-2 000 hab : 2 500€

- Sortie de la convention et contractualisation auprès d'un autre prestataire

Il convient donc de se positionner et de prendre une décision pour savoir si l'adhésion se poursuit de manière mutualisée ou individuelle.

Après en avoir délibéré  
A l'unanimité  
Le conseil communautaire

- DECIDE de poursuivre la convention mutualisée avec le GIP RECIA dans les conditions initiales.

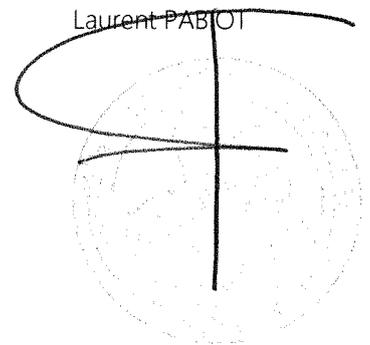
Pour extrait conforme  
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 26/03/25

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BILLAUT



Le Président  
Laurent PABLOT





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

### Nombre de conseillers

En exercice : 50  
Présents : 44  
Procurations : 6  
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

### Etaient présents :

Délibération n°04/2025

Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise pour la Taverne du Connétable pour la réhabilitation du bâtiment existant (étage)

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

### Etaient absents excusés :

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain  
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian  
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle  
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent  
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès  
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,

Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,

Vu la délibération n° 2018 046 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n°115 2021 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n°082 2024 du conseil communautaire du 12 décembre 2024 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Situé au cœur de Sancerre, sur la Nouvelle place, La Taverne du connétable propose une cuisine de terroir gourmande et original avec un large choix de viande, de poissons et de planches. L'établissement accueille les clients toute l'année du mardi au dimanche, dans une ambiance chaleureuse et familiale. L'entreprise souhaite réhabiliter l'étage pour pouvoir accueillir plus de clients et surtout pouvoir proposer un espace d'accueil cocooning pour les groupes qui aujourd'hui n'ont pas cette possibilité. Des travaux de rénovation à l'étage (160m<sup>2</sup>) permettraient d'augmenter le nombre de couverts (environ 40 par service) avec la création d'une cuisine ainsi qu'un bar. A l'étage sera proposé une carte de tapas cuisinés et une cuisine à la cheminée de partage pour le soir ainsi qu'une carte de vins et de spiritueux plus importante qu'en bas.

Raisons/motivations du projet :

- Pouvoir proposer des plats variés et accessibles à tous ;
- Proposer un lieu d'accueil pour les groupes ;
- Créer de l'emploi au sein de la Commune ;
- Augmenter la productivité et le nombre de couverts.

La SARL LA TARVERNE SANCERROISE est éligible à 15 000€.

Ce dossier a eu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 24/10/2024.

La Commission Développement Economique du 03/02/2025 donne un avis favorable pour l'octroi de l'Aide à l'immobilier.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide à l'immobilier de 15 000€ au profit de la SARL LA TARVERNE SANCERROISE pour la réhabilitation du bâtiment existant (l'étage).

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

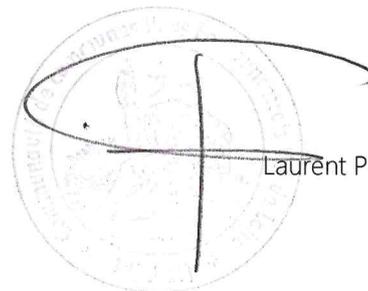
- ATTRIBUE une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 15 000 € au profit de LA TAVERNE DU CONNETABLE pour la réhabilitation du bâtiment existant (l'étage).

Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 06/03/25

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BILLAUT



Le Président  
Laurent PABIOT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

### Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

### Etaient présents :

Délibération n°05/2025

Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise pour la SCI CHEVREAU (MAISON CHEVREAU)

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

### Etaient absents excusés :

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain

Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle

Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent

M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,

Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,

Vu la délibération n° 2018 046 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n°115 2021 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n°082 2024 du conseil communautaire du 12 décembre 2024 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Depuis 1964, la Maison Chevreau allie tradition et savoir-faire en Boucherie, Charcuterie et service Traiteur. Suite à la reprise de l'activité familiale en 2019, Séverine et Nicolas CHEVREAU souhaitent créer une nouvelle activité de conserverie, la SAS LES BRETelles, afin de se diversifier et de créer de nouveaux produits en direction des particuliers et des professionnels :

- Production et commercialisation de bocaux : produits charcutiers, cuisinés...
- Production et commercialisation de produits secs et fumés.

Pour ce faire, un agrandissement du bâtiment actuel est en cours, celui-ci est détenu par la SCI CHEVREAU, et sera mis à disposition de la SAS LES BRETelles.

Raisons/motivations du projet :

Création d'une nouvelle activité dans le but de :

- S'ouvrir à de nouveaux marchés, créer de nouveaux produits ;
- Maintenir un savoir-faire artisanal ;
- Avoir des contraintes moins importantes en termes de recrutement ;
- Création d'emplois (1,5).

La SCI CHEVREAU est éligible à 15 000€.

Ce dossier a eu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 28/01/2025.

La Commission Développement Economique du 03/02/2025 donne un avis favorable pour l'octroi de l'Aide à l'immobilier.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide à l'immobilier de 15 000€ au profit de la SCI CHEVREAU pour l'extension d'un bâtiment existant.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- **ATTRIBUE** une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 15 000 € au profit de la SCI CHEVREAU (MAISON CHEVREAU) pour l'extension d'un bâtiment existant..

Pour extrait conforme

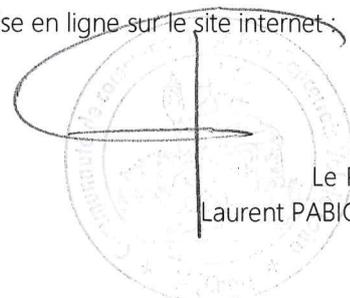
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 26/03/25

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BILLAUT



Le Président  
Laurent PABIOT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

### Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

### Etaient présents :

Délibération n°06/2025

Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise pour la SCI GODON (FORMULPLAST) pour l'extension d'un bâtiment existant

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGÉA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

### Etaient absents excusés :

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain

Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle

Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent

M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,

Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,

Vu la délibération n° 2018 046 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n°115 2021 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n°082 2024 du conseil communautaire du 12 décembre 2024 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

C'est en 1986 que M. Jean-Pascal Godon crée son propre atelier de trempage de pièces plastiques. L'atelier devient bientôt trop étroit et la petite entreprise familiale déménage en 1989 dans de nouveaux locaux à Menetou-Râtel et les mots d'ordre sont « modernisation et développement ». C'est en 1996 que la société prend une dimension industrielle : des lignes de trempage robotisées font leur apparition. Depuis, bien des changements se sont opérés, l'entreprise compte désormais 34 salariés, l'atelier est automatisé et fonctionne 24h/24.

En 2014 PLASTI TREMP s'agrandit et renforce sa gamme suite au rachat de L'ATELIER DE BEAULIEU (Loiret) (soit 12 personnes), spécialisé dans la fabrication d'embouts et poignées. En 2015, un nouveau bâtiment est construit pour accueillir FORMUPLAST, usine de fabrication de matières premières, jusqu'alors installée à Cosne-sur-Loire. C'est donc 2 salariés supplémentaires qui ont rejoint Menetou-Râtel.

La SARL FORMUPLAST a été créée pour produire la matière première destinée à l'entreprise PLASTITREMP. Aujourd'hui, ils souhaitent élargir leur clientèle et, pour cela, ils doivent accroître leur production et améliorer leur capacité de stockage. L'entreprise dispose actuellement d'un local de 200 m<sup>2</sup>, où deux salariés produisent la matière première. Un projet d'agrandissement est en cours afin de doubler cette superficie, aucun aménagement particulier n'est prévu, hormis l'augmentation de la capacité de stockage.

Leur volonté est de pouvoir :

- Permettre à leurs salariés de travailler dans des conditions optimales
- Augmenter la productivité ;
- Améliorer la qualité du produit.

La SCI GODON est éligible à 12 910€.

Ce dossier a eu un avis favorable lors du Comité Initiative Cher du 28/01/2025.

La Commission Développement Economique du 03/02/2025 donne un avis favorable pour l'octroi de l'Aide à l'immobilier.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide à l'immobilier de 12 910€ au profit de la SCI GODON pour l'extension d'un bâtiment existant.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- **ATTRIBUE** une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 12 910€ au profit de la SCI GODON (FORMUPLAST) pour l'extension d'un bâtiment existant.

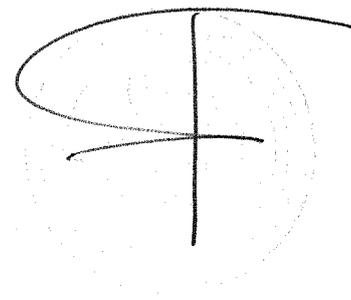
Pour extrait conforme  
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 14/03/25

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BILLAUT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a more complex, stylized structure on the right.

Le Président  
Laurent PABIOT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, rounded 'S' shape on the left and a vertical line on the right that intersects a horizontal line.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

### Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.  
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

### Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Délibération n°07/2025

Objet : Renouvellement de la convention avec Initiative Cher pour 2025

### Etaient absents excusés :

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain  
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian  
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle  
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent  
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès  
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Proposition du renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Initiative Cher, visant à soutenir le développement économique du territoire.

Le partenariat vise à :

- Favoriser la création, le maintien et le développement des entreprises sur le territoire.
- Accompagner les porteurs de projet et chefs d'entreprise dans leur parcours (création, développement, transmission).
- Soutenir financièrement les entrepreneurs via des prêts d'honneur et des aides locales.
- Accompagner la Communauté de Communes dans ses initiatives économiques.

Actions prévues :

- Action 1 Accompagnement des futurs entrepreneurs ;
- Action 2 Accompagnement au développement des entreprises ;
- Action 3 Accès aux prêts d'honneur ;
- Action 4 Aides aux Très Petites Entreprises (TPE) ;

- Action 5 Aides à l'immobilier ;
- Action 6 Animation économique du territoire ;
- Action 7 Suivi des projets financés ;

Durée de la convention : 1 an, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Conditions financières (mêmes conditions que 2024) :

MISSIONS	MONTANTS
<u>Gestion des aide TPE et des aides à l'immobilier</u>	12 000 €
<u>Subvention initiative Cher</u> 10% de la moyenne des prêts d'honneur octroyés sur les 3 dernières années.	Plafond 10 860 €

Cette proposition de convention permet de continuer à formaliser un partenariat structuré entre la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Initiative Cher afin de favoriser le développement économique local. L'accent serait mis sur l'accompagnement financier des entreprises, le suivi rigoureux des projets financés et la communication sur les actions menées.

La Commission Développement Economique du 03/02/2025 donne un avis favorable pour un renouvellement de la Convention avec Initiative Cher pour 2025.

Il est proposé au conseil communautaire le renouvellement de la convention avec Initiative Cher selon les modalités indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- ADHERE à l'association Initiative Cher pour l'année 2025 ;
- APPROUVE les termes de la convention de partenariat et d'adhésion de la CDC à Initiative Cher ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat et d'adhésion de la CDC à Initiative Cher ;
- AUTORISE le Président à mandater l'appel à cotisation chaque année ;
- INSCRIT le montant de la contribution au budget 2025.

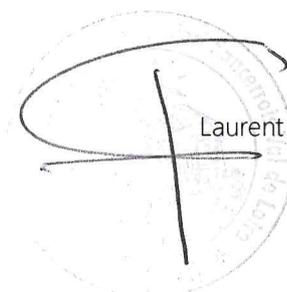
Pour extrait conforme  
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/03/2025

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BILLAUT



Le Président  
Laurent PABIOT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

### Nombre de conseillers

En exercice : 50  
Présents : 44  
Procurations : 6  
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

### Etaient présents :

Délibération n°08/2025

Objet : Renouvellement de la convention avec la Chambre des Métiers pour 2025

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUÉ Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGÉA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

### Etaient absents excusés :

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain  
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian  
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle  
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent  
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès  
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Proposition d'une nouvelle convention de partenariat entre la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et la CMA CVL, celle-ci a pour objet de définir le nouveau cadre commun de partenariat pour 2025. La volonté est de poursuivre des relations de travail collaboratives et de continuer à développer une synergie dans le but de permettre le développement économique du territoire. Le partenariat se décline autour des principaux axes suivants dont le but est notamment d'assurer une présence et un conseil de proximité à l'échelle du territoire :

- Maintenir des permanences délocalisées :
  - Permanence d'accueil : mobilisation d'un collaborateur de la CMA CVL – Cher (1 jour ouvrable par semaine sur rendez-vous).
- Pérenniser le soutien à la transmission entreprise et à l'accompagnement des cédants :

- Suivi des entreprises déjà engagées dans la démarche au titre de la précédente convention
- Accompagnement de 6 entreprises nouvelles dans leur projet de transmission
- Mise en place du label « ÉCO-DEFIS » :
  - L'opération "Éco-Défis" valorise les entreprises qui mènent des actions concrètes en faveur de l'environnement et qui s'engagent dans une démarche vertueuse d'amélioration de leur empreinte environnementale et sociale.
- Appuyer le développement d'entreprises installées.
- Assurer un accompagnement et un appui auprès des collectivités sur les projets concernant le secteur artisanal.

Durée de la convention :

1 an, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Conditions financières (mêmes conditions que 2024)

Soit une participation financière totale de 15 100 €

La Commission Développement Economique du 03/02/2025 donne un avis favorable pour un renouvellement de la Chambre des Métiers pour 2025.

*Après en avoir délibéré*

*A l'unanimité*

*Le conseil communautaire*

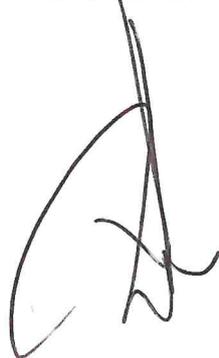
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers
- **INSCRIT** le montant de la contribution au budget 2025.

Pour extrait conforme

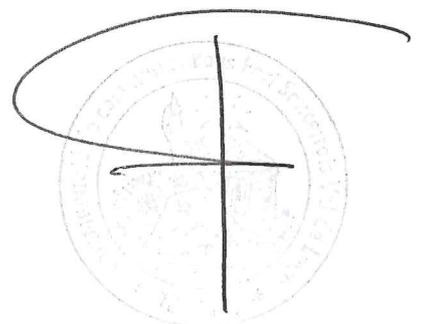
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/03/25

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BILLAUT



Le Président  
Laurent PABIOT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

### Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.  
Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

### Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

### Etaient absents excusés :

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain  
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian  
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle  
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent  
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès  
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Lors du conseil communautaire du 7 novembre 2024, la délibération n° 077 2024 autorisant le paiement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts a été prise.

Mais il y a eu une erreur sur les montants repris car les RAR y ont été intégrés et pas les dernières modifications apportées. C'est pourquoi il convient de modifier cette délibération en y intégrant les bons montants :

Chapitre/article	Libellé	Montant 2024	25%	Montant 25 %
20	Immobilisations incorporelles	89 699.69 €	25%	22 424.92 €

202	Frais réalisation document urbanisme	38 700 €	25%	9 675 €
2031	Frais étude	11 000 €	25%	2 750€
2051	Concessions et droits similaires	39 999,69 €	25%	9 999,92 €
204	Subventions équipement versées	61 000€	25%	15 250 €
20421	Subventions versées personnes droit privé	61 000€	25%	15 250€
21	Immobilisations corporelles	257 900.54€	25%	64 475.13 €
2128	Autres agencements et aménagements	5 100€	25%	1 275€
21318	Autres bâtiments publics	14 501.82	25 %	3 625.45€
21351	Bâtiments publics	43 700 €	25 %	10 925 €
2158	Autre installations matériel et outillage	174 202.40 €	25 %	43 550.60 €
21838	Autre matériel informatique	7 500.00		1 875€
21848	Mobilier	6 000€	25%	1 500€
2188	Autres immobilisations corporelles	6 896.32 €	25%	1 724.08€

23	Immobilisation en cours	507 915€	25%	126 978,75€
2315	Installation, matériel et outillage technique	11 615 €	25%	2 903.75€
238	Avance	496 300 €		124 075 €

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- **AUTORISE** le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts sur le budget 2024 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le budget principal selon le détail indiqué ci-dessus

Pour extrait conforme

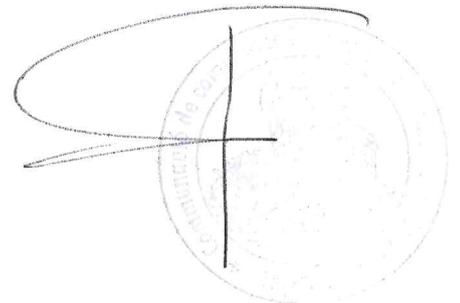
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 26/03/2025

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BILLAUT



Le Président  
Laurent PABIOT





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

### Nombre de conseillers

En exercice : 50  
Présents : 44  
Procurations : 6  
Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

### Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

### Etaient absents excusés :

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain  
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian  
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle  
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent  
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès  
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Dans le cadre du groupement de commandes pour les études patrimoniales eau potable et assainissement collectif les demandes de subvention ont été déposées. Mais la CDC n'avait pas pris de délibération pour solliciter les financements. Il convient donc de délibérer à ce sujet afin de pouvoir transmettre la délibération aux financeurs envisagés : le Département du Cher et l'Agence de l'eau.

Pour rappel le montant des études pour la partie eau potable s'élève à 169 184,32 € (TTC) et pour l'assainissement collectif à 412 473,16 € (TTC). Ainsi pour la partie eau potable le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Pourcentage
Etudes patrimoniales eau potable	169 184,32 €	Agence de l'eau	118 429,02 €	70%
		Département	16 918,43 €	10%

		Autofinancement	33 836,87 €	20%
Total	169 184,32 €		169 184,32 €	

Pour la partie assainissement collectif le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Schémas directeurs assainissement collectif	412 473,16 €	Agence de l'eau	206 236,58 €	50%
		Département	123 741,95 €	30%
		Autofinancement	82 494,63 €	20%
Total	412 473,16 €		412 473,16 €	

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les plans de financement comme indiqués ci-dessus et d'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants et effectuer toute démarche nécessaire.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- **APPROUVE** les plans de financement pour les études patrimoniales pour l'eau potable et schémas directeurs pour l'assainissement collectif comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à déposer les dossiers correspondants.

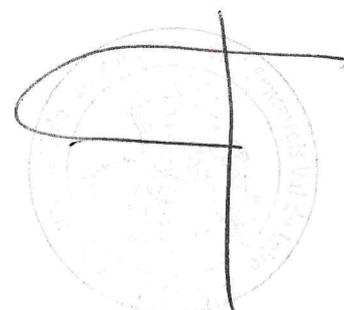
Pour extrait conforme  
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/03/2025

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BILLAUT



Le Président  
Laurent PABIOT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

### Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

### Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

### Etaient absents excusés :

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain  
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian  
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle  
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent  
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès  
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis BILLAUT

Vu la délibération 080/2023 du 21 septembre 2023 portant prise en charge d'une partie du dispositif du BAFA auprès de jeunes du territoire,

Dans ce cadre, la CDC prend directement en charge la formation de perfectionnement BAFA (deuxième partie du diplôme). La première partie est prise en charge par le jeune.

Il y'a eu une erreur dans les démarches administratives pour Armand CHESTIER, jeune habitant de Saint-Satur. La maman a versé la somme de 340 € directement au centre de formation UFCV, 45650 Saint Jean Le Blanc. Il est proposé au conseil communautaire d'accepter le remboursement de la somme de 340 € auprès de Mme NAUDET Amélie.

Après en avoir délibéré  
A l'unanimité  
Le conseil communautaire

- ACCEPTE le remboursement auprès de Mme NAUDET Amélie pour un montant de 340 € pour le financement du BAFA de son fils, Armand CHESTIER.

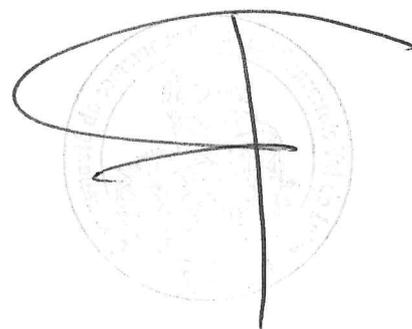
Pour extrait conforme  
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 14/03/2025

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BILLAUT



Le Président  
Laurent PABIOT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

### Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

### Etaient présents :

Délibération n°012 2025

Objet : Projet éducatif territorial

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPEK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

### Etaient absents excusés :

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain

Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian

Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle

Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent

M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès

Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis BILLAUT

Les accueils collectifs de mineurs doivent être en possession d'un projet éducatif. Le projet éducatif d'une structure d'accueil collectif de mineurs définit les axes et orientations voulues par les élus. Par définition, l'ensemble des personnels y travaillant y adhèrent implicitement et le mettent en œuvre par le biais de leur projet pédagogique. Le projet éducatif de la CDC date de 2019, c'est pourquoi il était nécessaire de le remettre à jour.

L'élaboration d'un Projet Éducatif permet de concrétiser toutes les actions organisées hors temps scolaire afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent.

Les objectifs suivants ont été proposés :

a- Objectifs de l'accueil des enfants :

Garantir un accueil bienveillant :

- 1- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs.
- 2- Faire vivre aux enfants des temps de loisirs éducatifs et ludiques dans un esprit de découverte
- 3- Favoriser l'inclusion de tous les enfants
- 4- Prendre en compte leurs attentes et veiller à leur épanouissement
- 5- Respecter le rythme de chacun
- 6- Permettre l'accueil des enfants porteurs de différence
- 7- Proposer des activités riches et variées
- 8- Favoriser l'accession à l'autonomie ; responsabiliser l'enfant et l'encourager au partage
- 9- Encourager les rapports entre toutes générations
- 10- Respecter l'environnement humain et naturel
- 11- Respecter la nature et apprendre à la sauvegarder
- 12- Proposer des repas équilibrés et de qualité
- 13- Garantir la qualité des activités proposées

**b- Objectifs de l'équipe d'animation**

- 1- Permettre l'accès à la formation
- 2- Les accompagner dans leur projet professionnel
- 3- Développer le travail d'équipe
  - Mise en place de temps d'échange, réunions d'équipe, journée cohésion
- 4- Favoriser leur intégration

**c- Objectifs de territoires :**

- 1- Développer le partenariat avec les professionnels du milieu sportif et culturel du territoire
- 2- Développer le partenariat avec les producteurs locaux
- 3- Mutualiser le matériel et les véhicules de transport en prenant en compte les spécificités du territoire
- 4- Développer le partenariat avec les services sociaux et l'IME de secteur en faveur de l'accueil des enfants porteurs de différence
- 5- Créer un réseau avec les différents professionnels de l'animation du territoire

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet éducatif territorial.

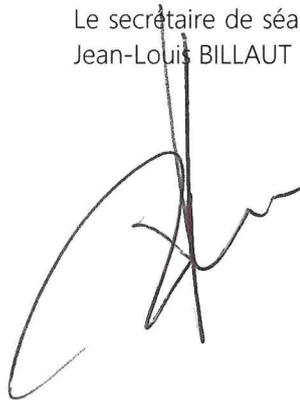
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité  
Le conseil communautaire

- APPROUVE le projet éducatif territorial.

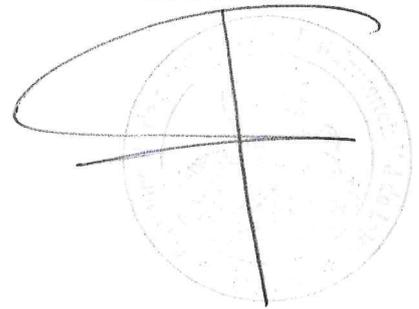
Pour extrait conforme  
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 26/03/25

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BILLAUT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical line, positioned below the name of the secretary.

Le Président  
Laurent PABIOT

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a vertical line, positioned over a circular official stamp. The stamp contains text that is partially obscured by the signature.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

### Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

### Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

### Etaient absents excusés :

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain  
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian  
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle  
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent  
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès  
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis BILLAUT

Afin de permettre les recrutements et l'organisation des accueils de loisirs pour l'été 2025, il est nécessaire de créer des postes saisonniers d'animateurs vacataires.

Les accueils de loisirs de Vailly sur Sauldre et Saint-Satur seront ouverts du lundi 07 juillet 2025 au vendredi 8 août 2025 (inclus). Afin de respecter les taux d'encadrement, il est proposé la création de 24 postes d'adjoints d'animation vacataires dont deux vacataires qui seront référents des enfants porteurs de différence ayant besoin d'un accompagnement adapté. En parallèle, dans la perspective d'organiser des activités pour les 12-17ans du 07 juillet 2025 au 25 juillet 2025, il est proposé la création de 2 postes d'adjoints d'animation vacataires.

Accueils	Fonctions	Grades	Nombre
Saint-Satur/ Vailly sur Sauldre	Animateur	Adjoint d'animation Territorial 1er échelon Vacataire- 07/07/2025 au 09/08/2025	24
Accueil adolescents	Animateur	Adjoint d'animation Territorial 1er échelon Vacataire 08/07/2024 au 25/07/2025	2

La base de rémunération de chaque catégorie de personnel vacataire est égale à un pourcentage de la rémunération brute afférente à l'indice de base du grade de recrutement et le taux journalier équivalant à 1/30ème de cette base.

✓ Les pourcentages de rémunération journalière des agents vacataires par catégorie seront les suivants :

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 150.18 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation BAFA) : 140.53 %
- animateur sans qualification : 130.87 %

Les stagiaires BAFA bénéficieront d'une gratification de fin de stage égale au maximum à 30% du SMIC.

✓ Pourcentage de rémunération pour les veillées

- animateur qualifié (diplôme reconnu au titre de l'animation des accueils de loisirs) : 75,09 %
- animateur en instance de qualification (ayant démarré le cursus de formation BAFA) : 70,26 %
- animateur sans qualification : 65,43 %

Ces rémunérations seront revalorisées en fonction de l'évolution de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial.

Des réunions de préparation sont organisées tout au long de la période. Des installations et désinstallations sont également prévues en amont et lors de la fermeture du centre de loisirs selon des plannings établis. Ces réunions donneront lieu à une rémunération équivalente au forfait journalier.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la création des postes saisonniers pour la saison 2025 des accueils de loisirs et accueil adolescents.

*Après en avoir délibéré*

*A l'unanimité*

*Le conseil communautaire*

- DECIDE de créer les postes saisonniers évoqués ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats et autres documents afférents aux recrutements
- IMPUTE la dépense au chapitre « 012 » de l'exercice en cours

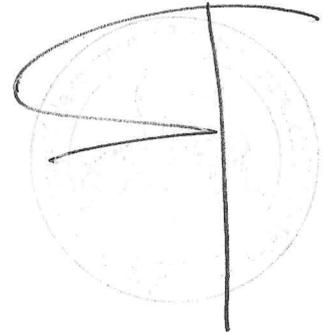
Pour extrait conforme  
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 26/03/2025

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BILLAUT

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name.

Le Président  
Laurent PABIOT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, bold 'P' and a vertical line, superimposed over a faint circular stamp or seal.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

### Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

### Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

### Etaient absents excusés :

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain  
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian  
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle  
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent  
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès  
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Monsieur le Vice-président, Jean-Claude SCOUPE rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la loi APER du 10 mars 2023 vise à accélérer la production d'énergies renouvelables en France et à simplifier les procédures d'implantation et de financement des projets. Il y est aussi dit que les projets de parcs photovoltaïques au sol doivent s'inscrire dans une démarche de planification et de respect des enjeux environnementaux, agricoles et paysagers.

La loi demande donc aux Chambres d'Agriculture d'élaborer un document cadre identifiant les surfaces agricoles, naturelles et forestières susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques au sol. Aucun ouvrage photovoltaïque, hors installations agrivoltaïques, ne pourra être implanté en-dehors des surfaces identifiées dans ce document cadre arrêté par le préfet de département sur proposition de la Chambre départementale d'agriculture.

Le document cadre identifiera seulement les parcelles susceptibles d'accueillir des projets de PV sol et n'aborde ni l'agrivoltaïsme ni les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ce document cadre est révisable au plus tard tous les 5 ans.

La chambre d'agriculture du Cher a fourni sa proposition de document cadre. Il n'est pas proposé de cartographie, mais un ensemble de conditions à remplir.

Le document a été transmis à la collectivité pour avis et a été envoyé aux membres du conseil communautaire au préalable.

Monsieur SCOUPE fait part au conseil communautaire de son regret de ne pas avoir de cartographie et que le travail n'ait pas été mené jusqu'au bout. Les décisions seront donc à prendre au cas par cas pour chaque commune. Monsieur BILLAUT Jean-Louis précise qu'il s'abstiendra d'avis car les élus ont réalisé un gros travail sur les ZAENR et chacun doit en faire autant.

M. PELE indique donc qu'il n'y aura pas de lien entre le travail de la Chambre d'Agriculture et celui sur les ZAENR ce qui est regrettable.

M. FONTAINE Claude indique que si une cartographie avait été jointe cela n'aurait pas été la même chose et les zones auraient sans doute été plus restrictives. Car aujourd'hui on fait le contraire et cite l'exemple à l'entrée de Bourges où des panneaux seront installés sur une parcelle irriguée disposant donc d'un fort potentiel agronomique. Même M. LEGER, Maire de Jalognes qui a un projet sur une carrière inutilisée sur la commune se trouvera peut-être empêché de le faire. Et c'est le même cas pour Bué.

Vu la loi APER du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Au regard du contenu du document cadre mis à disposition des membres du conseil communautaire par voie électronique

Au regard du débat qui a eu lieu lors du conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

Par 37 voix contre

12 abstentions : M. VERBEKE, Mme BEGUE, M. BILLAUT, Mme RUELLE Florence, M. BUFFET, M. PIERRE, Mme STOUPAK, Mme FOURNIER, M. DELESGUES (+ pouvoir de M. TOUZERY), Mme PERONNET, M. SCOUPE

Et 1 voix pour (Mme COQUERY)

Le conseil communautaire

- **EMET un avis défavorable** sur le document cadre relatif aux projets de parcs photovoltaïques au sol au vu de l'absence de cartographie dans le document cadre.

Pour extrait conforme

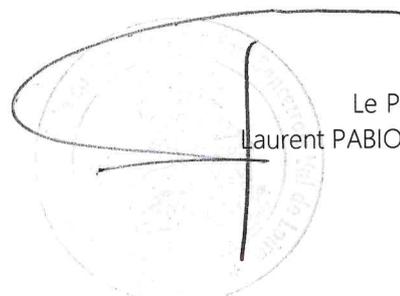
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 14/03/2025

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BILLAUT



Le Président  
Laurent PABIOT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

### Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Procurations : 6

Votants : 50

Le vingt-sept février 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le mardi 18 février 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Barlieu sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : mardi 18 février 2025.

### Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, VAN DER PUTTEN Bruno, BEGUE Carole, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, BILLAUT Jean-Louis, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BIJOUX Sylvain, FONTAINE Claude, LEGER Patrick PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, RENAUD François, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, LELIEVRE Corinne, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, CROUZET Olivier, PERONNET Anne, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

### Etaient absents excusés :

M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain  
Mme CHOTARD Brigitte a donné pouvoir à Mme AUDRY Régine  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian  
Mme TERREFOND Anne-Marie a donné pouvoir à Mme MATTELLINI Gabrielle  
Mme MARQ Pascale a donné pouvoir à M. FAUROUX Laurent  
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès  
Mme VERON Carine a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par la suppléante Mme ANTZ Laurence

Secrétaire de séance : Jean-Louis BILLAUT

Par courrier en date du 18 février 2025, la commune de Sancerre fait part de son intention de solliciter l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de l'acquisition et du portage de biens immobiliers situés sur son territoire, dans le cadre du projet de réhabilitation du centre-ville :

- Un bien situé au 307 Rue St-André, cadastré AH 410, 411 et 412.
- Un bien situé au 39 Rue Basse des Remparts, cadastré AI 311
- Un bien situé à l'angle de la place St-André et de la rue des Trois Barbeaux, cadastré AH 163

La Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire est adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France. A ce titre, elle doit émettre un avis sur les opérations de portage foncier envisagées par ses communes membres avec l'EPFLI.

Conformément au règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI, cet avis est donné par délibération de l'organe délibérant ou par délégation de celui-ci et réputé favorable dans le délai de deux mois à compter de la saisine.

*Vu les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France,  
Vu la qualité d'adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France de la  
Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire,  
Vu le courrier de Monsieur le Maire de Sancerre, en date du 18 février 2025,  
sollicitant l'avis de la Communauté de communes sur l'opération de portage  
envisagée,*

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

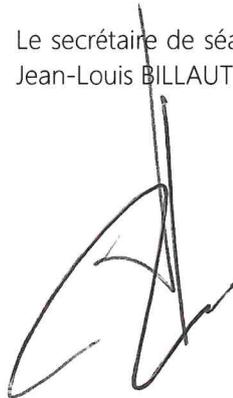
Le conseil communautaire

- EMET un avis favorable sur l'opération de portage par l'EPFLI Foncier Cœur de France des biens immobiliers nécessaires au projet de réhabilitation du centre-ville mené par la commune de Sancerre.

Pour extrait conforme  
Fait à Sancerre, le 06/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 16/03/2025

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BILLAUT



Le Président  
Laurent PABIOT

